

RÈGLEMENT - PIÈCES GRAPHIQUES

PLANCHES DE ZONAGE

Ouest-10

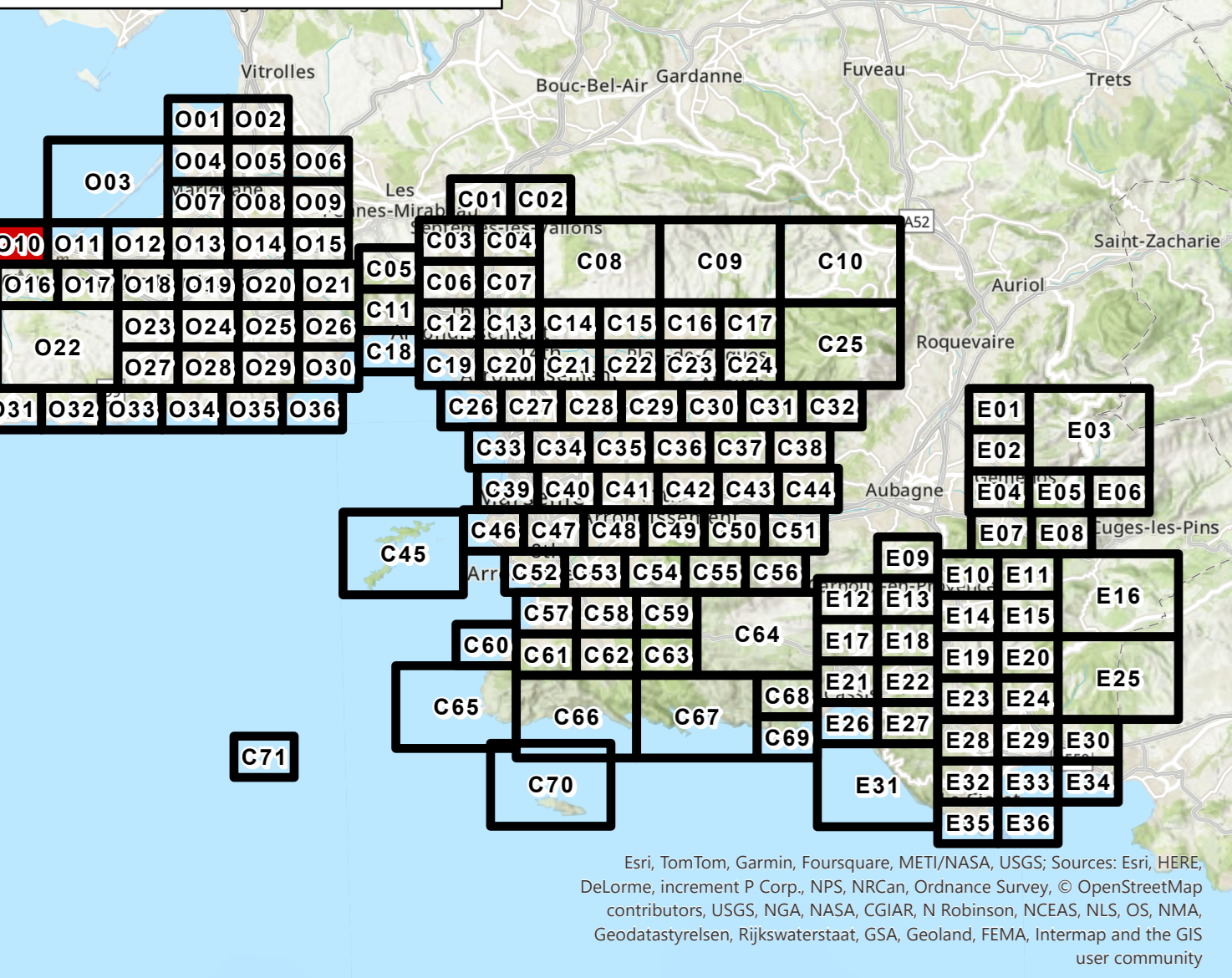
PLUi approuvé le 19 décembre 2019

Modification 3
approuvée le 18/04/2024

CHATEAUNEUF-LES-MARTIGUES



Tableau d'assemblage



Urbanisme

- URBANISME**
 - Limite de zone
 - Orientation d'aménagement et de programmation (OAP) sectorielle
 - Plancher de détail
 - Polygone constructible
- EMPLACEMENTS RESERVES**
 - Emplacement réservé pour voirie
 - Autre emplacement réservé
 - Servitude pré-localisation pour équipement
- Patrimoine**
 - PATRIMOINE URBAIN ET ARCHITECTURAL**
 - Élément remarquable
 - Élément remarquable faisant l'objet d'une fiche
 - Espace d'accompagnement remarquable
 - Axe urbain remarquable
 - Forme d'habitat spécifique
 - Quartier en balcon remarquable
 - Canal de Marseille et dérivations
 - PATRIMOINE NATUREL**
 - Espace bois classé
 - Espace Bois Classé - Loi Littoral
 - Espace Bois Classé ponctuel
 - Autres
 - Alignement végétal
 - Terrain cultivé à protéger
 - Trame Verte et Bleue à étudier pour l'ouverture à l'urbanisation

Risques

- INONDATION**
 - Enveloppe d'application du PPR approuvé ou en cours
 - Centre urbain
 - Zone inconstructible
 - Zone inconstructible à alicata faible ou modérée
 - Zone à prescriptions renforcées
 - Zone à prescriptions simples
 - Cuvette inondable
 - Axe d'écoulement concentré
 - Axe d'écoulement diffus
 - Voie inondable
- MOUVEMENT DE TERRAIN**
 - Enveloppe d'application du PPR approuvé ou en cours
 - Mouvement de terrain à Marseille
 - Zone inconstructible
 - Zone à prescriptions
 - Glissement de terrain
 - Zone à prescriptions simples
 - Recul du trait de côte
 - Zone inconstructible
 - Zone à prescriptions simples
- INCENDIE DE FORÊT**
 - Enveloppe d'application du PPR approuvé ou en cours
 - Zone inconstructible
 - Zone à prescriptions renforcées
 - Zone à prescriptions simples
- RISQUES TECHNOLOGIQUES**
 - Enveloppe d'application du PPR approuvé ou en cours
 - Zone de risque

Fond de Plan

- Parcelles
- Élément de repère
- Bâti dur
- Plaque ou Plan d'eau
- Bâti léger
- Cimetière

